

Malgré la forte baisse d'activité dans les cabinets médicaux, une augmentation du nombre de patients présentant les symptômes du COVID-19 ainsi qu'une augmentation de la sévérité de ces symptômes a été observé :

180 nouveaux cas ont été comptabilisés :

- 173 cas légers
- 2 cas sévères
- 5 cas critiques hospitalisés

Sur l'ensemble des patients testés, 3 se sont avérés positifs.

Malheureusement, un patient qui présentait des symptômes légers pendant le weekend est décédé à l'EHPAD de Tassy. Ce patient avait été confiné.

Cette semaine les équipes du GAPS se sont attelées à :

- **Prolonger et affiner les actions entreprises en semaine 1 :**

- o Les cabinets médicaux ont renforcé les mesures barrières pour passer au niveau 2. Ce niveau consiste à limiter les contacts entre les patients présentant des symptômes COVID et les autres patients ou les médecins eux-mêmes. La téléconsultation est privilégiée pour les patients supposés COVID et lorsqu'ils doivent être vus en présentiel, ils le sont à l'extérieur des cabinets ou sur des tranches horaires dédiées.

- o Le suivi des patients à leurs domiciles a été modifié en privilégiant également la téléconsultation et en mettant en place un protocole de protection des professionnels de santé au cours d'un soin à domicile (en cours de finalisation avec les infirmières spécialisées du groupe).

- o Le GAPS continue à fournir de l'équipement aux professionnels exposés qui le nécessitent (en parallèle avec les dotations de l'état). Nous continuons à acquérir le matériel dont nous avons besoin.

- o L'association entretient un contact permanent avec les EHPAD du territoire.

- o Les professionnels de santé échangent leurs idées concernant les mesures de bonne pratique et de prises en charge sur le groupe WhatsApp qui se développe de jour en jour

- o Les soins de kinésithérapie qui ne peuvent pas être reportés ont été assurés par une partie des cabinets du territoire avec respect strict des gestes barrières.

- **Mettre en place les actions prévues en semaine 2 :**

- o Gérer l'éventualité d'un afflux massif de patients COVID :

Deux Postes Médicaux COVID (PMC) ont été préparés sur le territoire :

→ Sur proposition du Maire de Montauroux, le Dr Jean-Yves HUET, un PMC a été créé dans les salles du Parking de la Fontaine. Le Dr Huet, est assisté dans cette tâche par le Dr Maurice BINIASZ, très actif dans cette démarche. Le PMC de Montauroux desservira l'Est du territoire du Pays de Fayence.

→ Un deuxième PMC a été créé à Fayence, au gymnase intercommunal du collège Marie MAURON, sous la direction du Dr Cyril Estienne. Le PMC de Fayence desservira l'Ouest du territoire du Pays de Fayence.

Fonctionnement des PMC :

Les centres dédiés COVID sont soumis à autorisation de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Le GAPS est en relation avec la Délégation Départementale de l'ARS PACA pour la validation des dossiers concernant les PMC du Pays de Fayence.

Ces centres sont destinés aux patients qui présentent des symptômes type COVID (fièvre, toux sèche, difficultés pour respirer, perte brutale du goût ou de l'odorat, etc...). Ils auront été régulés par les cabinets médicaux qui auront décidé de les diriger vers les PMC.

Le GAPS organise actuellement les vacances des professionnels dans ces centres et communiquera la semaine prochaine sur cette organisation.

IMPORTANT : Les médecins du GAPS ont décidé de façon collégiale que les PMC ne seraient ouverts que s'ils en voyaient l'utilité, c'est-à-dire si le nombre de patients présentant les symptômes COVID, en devenant trop important, créerait des perturbations dans la continuité des soins dans leurs cabinets (impossibilité de répondre à une demande trop importante de rendez-vous, impossibilité d'assurer les soins pour leurs patients habituels, impossibilité d'éviter le contact entre patients COVID et les autres etc...). Ces deux PMC sont donc actuellement fermés au public.

- **Les actions complémentaires :**

- o La création d'une cellule de soutien psychologique destiné à la population du Pays de Fayence. Cette cellule permet d'obtenir un soutien décliné en trois niveaux :

- ☐ Le niveau 1 donne accès à des bénévoles spécialement formés
- ☐ Le niveau 2 donne accès à un psychologue
- ☐ Le niveau 3 donne accès à un psychiatre

L'ensemble de ces services est mis en place gratuitement par l'intermédiaire d'un numéro unique :

04 65 03 06 63

Cette cellule sera opérationnelle dans les jours à venir.

- o **La création d'une cellule éthique de soutien aux professionnels de santé**

En relation avec les hôpitaux du secteur, Monsieur Michel COULOMB, président de France Rein et membre du conseil d'administration du GAPS, a été sollicité par l'hôpital de Cannes pour mettre en place cette cellule destinée à apporter son soutien éthique à la décision d'un professionnel de santé quant à la prise en charge quelques fois lourde d'un patient COVID.

Monsieur Coulomb a proposé, par l'intermédiaire du GAPS, de mettre à disposition des professionnels de santé du territoire cette cellule éthique.